



ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT. Comment la société civile a permis une évolution de la société.

DANIEL BOYS

Président de la Ligue de l'enseignement
du Pas de Calais

FÉDÉRATION PAS-DE-CALAIS

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Le terme **société civile** désigne en fait des choses bien différentes et je m'en tiendrais à cette définition sociologique « *la société civile est l'ensemble des associations, des organisations, des mouvements, des groupes d'intérêts plus ou moins formels qui ont un caractère non gouvernemental et non lucratif.* ».

En un sens la société civile s'oppose au monde politique. C'est ce qu'on appelle encore **les corps intermédiaires**, forme organisée des citoyennes et des citoyens qui font vivre au quotidien la démocratie. Ils sont intermédiaires dans le sens où ils n'exercent pas le pouvoir politique législatif dévolu au parlement mais qu'ils sont la forme essentielle de traduction collective des aspirations nouvelles de nos populations au regard des enjeux des évolutions économiques, sociales, environnementales, culturelles et sociétales. Intermédiaire dit bien qu'ils sont les lieux de médiation entre les aspirations des citoyennes et citoyens organisés et le pouvoir politique.

Pour comprendre le fonctionnement de notre démocratie qui jusqu'à aujourd'hui a réussi cet équilibre complexe entre pouvoir politique et corps intermédiaires, il faut se rappeler comment de la révolution française à aujourd'hui la République est née et s'est imposée pour faire vivre les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Cette dernière stipule pour la 1^{ère} fois dans notre histoire que les hommes naissent libres et égaux en droits et, que de sujets de l'ordre monarchique précédent, ils deviennent des citoyens. Encore faut-il créer, au-delà de la déclaration de principe, les conditions pour faire des citoyens et faire vivre la citoyenneté.

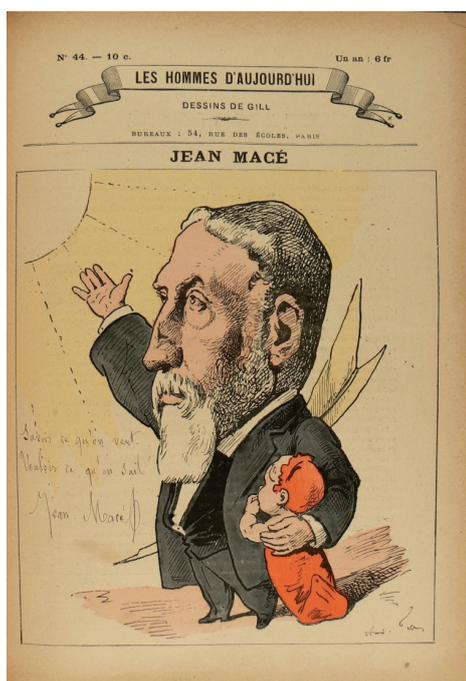
La République est le système politique qui répond à cette exigence puisqu'en République la souveraineté appartient au peuple qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Ceux-ci reçoivent des mandats pour une période déterminée et sont responsables devant la nation.

De la chute de la royauté en 1789 à aujourd'hui, la France a connu 10 régimes politiques (3 monarchies constitutionnelles, 2 empires, le 1er empire de Napoléon 1er de 1804 à 1815, le second empire de Napoléon 3 de 1851 à 1870, 3 républiques éphémères, la 1ère de 1792 à 1804, la 2ème de 1848 à 1851 et la 4ème de 1946 à 1958.

La 3ème République de 1870 à 1940 et la 5ème République de 1958 à aujourd'hui, avec respectivement 70 ans et 60 ans d'existence sont les régimes politiques les plus stables de ces 230 dernières années.

C'est dans le cadre de ces 2 républiques que je montrerais le rôle des corps intermédiaires dans l'évolution de notre société. Je terminerai mon propos sur les interrogations qui se posent aujourd'hui sur les limites de la démocratie représentative et la reconnaissance des corps intermédiaires comme acteurs des nouvelles formes de démocratie plus horizontale dite participative.

«la Ligue poursuit un but essentiellement politique mais elle ne s'occupe ni de politique ni de religion, elle ne s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais des électeurs, non pour faire des candidats mais des citoyens» .



LA 3ÈME RÉPUBLIQUE ET LE RÔLE DES CORPS INTERMÉDIAIRES DANS LA MISE EN PLACE DES TROIS PILIERS DE LA RÉPUBLIQUE

Pour la 3ème république je prendrais comme exemple les lois Jules Ferry de 1881, la loi de 1901 sur la liberté d'association.

Fondée le 4 septembre 1870 après la défaite de Napoléon 3 à Sedan la 3ème république a constitué dans l'histoire de la France le moment républicain par excellence, c'est à dire une période marquée par une forte identité démocratique que les grandes lois sur l'instruction, la liberté d'association et la laïcité illustrent. La 3ème République est une époque où la vie des français est passionnément politique, c'est aussi une époque marquée par toute une série de réformes sociales auxquelles la société aspirait, notamment par l'adoption d'une législation plus favorable aux salariés.

Au cours de la 3ème république la **Ligue de l'enseignement** a été un acteur important, bien sûr avec d'autres, pour mettre la société en mouvement depuis l'appel de son fondateur **Jean Macé** en 1866 jusqu'aux lois sur l'instruction publique (1881-1886), la loi de 1901 sur la liberté d'association et les lois sur la laïcité (1905).

LES LOIS JULES FERRY DE 1881 SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA FORMATION DES CITOYENS

Il faut se rappeler que la révolution de 1848 a mis fin définitivement à la monarchie et au mode de scrutin censitaire. Elle a instauré la 2ème république et le suffrage universel masculin (les femmes attendront encore jusqu'en 1946 pour l'obtenir) pour l'élection des députés et du Président de la République. En 1851, le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte, élu Président de la République en 1848, met fin à la 2ème République et instaure le 2nd empire.

Le 25 octobre 1866, sous le second empire, Jean Macé, journaliste républicain, professeur en Alsace, ayant constaté que le peuple peut élire un dictateur considère que pour garantir la démocratie, l'éducation du peuple au suffrage universel est indispensable. A cet effet, il publie un article dans le **journal l'Opinion nationale** dans lequel il appelle au rassemblement de tous ceux qui désirent contribuer à l'enseignement du peuple. Pour cela, il veut fonder une ligue de l'enseignement semblable à celle fondée 2 ans plus tôt en

Belgique car le droit d'association n'existait pas encore et pour pouvoir agir, on se liguait.

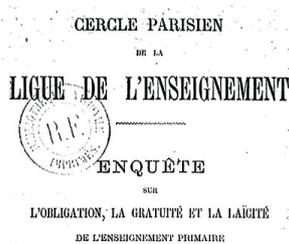
Le 15 Novembre ayant assez de signatures il crée officiellement la ligue de l'enseignement. avec comme objectif **«la Ligue poursuit un but essentiellement politique mais elle ne s'occupe ni de politique ni de religion, elle ne s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais des électeurs, non pour faire des candidats mais des citoyens»**.

Un an après, elle compte 5000 membres répartis dans 72 départements. De nombreux cercles de la Ligue se créent. Le succès en plein second empire est considérable à une époque où n'existent ni véritables syndicats ni forces politiques organisées.

Cet appel fondateur de Jean Macé motivé par un idéal humaniste émancipateur et social va rencontrer un écho profond dans une société française en pleine mutation avec la fin d'une économie rurale et féodale, le développement de la société industrielle, l'apparition du monde ouvrier et son cortège de détrences sociales. Tandis que l'industrie en plein développement nécessite une main d'œuvre plus qualifiée, les manifestations de mécontentement se multiplient. L'appel de Jean Macé touche les gens du peuple avides de justice sociale, mais aussi les milieux cultivés partisans des valeurs humanistes de la de la République, médecins, avocats, journalistes, artisans.

N'ayant pas de traduction politique immédiate, motivés par leurs utopies d'une société plus libre, plus juste, plus fraternelle, conforme à l'idéal républicain, les militants de la Ligue s'engagent et agissent pour l'éducation populaire. Bien avant l'adoption des lois de Jules Ferry, d'abord sous l'empire puis à partir de 1870 sous la 3ème république, ils créent des bibliothèques, des cours publics, des sociétés ouvrières d'instruction, des centres d'enseignement pour les jeunes filles, tout en revendiquant la prise en charge de l'instruction par l'état. Ils mettent en pratique l'idéal de Jean Macé et des ligueurs de former des citoyens aptes par l'éducation à devenir des citoyens éclairés responsables, acteurs de la vie démocratique et qui dans le cadre de la démocratie représentative éliraient en toute conscience leurs représentants pour porter leurs aspirations d'une société plus juste plus humaine et plus fraternelle.

Après la défaite de Sedan et l'effondrement du second empire, la République est proclamée le 4 septembre 1870. A l'automne 1871, quelques semaines après la répression sanglante de la Commune de Paris et de ses idéaux socialistes, Jean Macé et Emmanuel Vauchez président du cercle parisien de la Ligue de l'enseignement lancent avec l'appui de la presse répu-



blicaine **une pétition pour une instruction gratuite obligatoire et laïque**.

En quelques mois leur pétition recueille 1,3 millions de signatures qu'ils portent à l'assemblée Nationale. Une nouvelle pétition en direction des élus reçoit le soutien de 3000 conseillers municipaux représentant la moitié de la population.

Dans la lutte que se livrent les républicains et conservateurs tenant de l'ordre moral, les cercles de la ligue sont menacés ou dissous. En fait, cette répression va susciter l'adhésion des républicains et des francs-maçons, des protestants et des positivistes et donc renforcer la Ligue

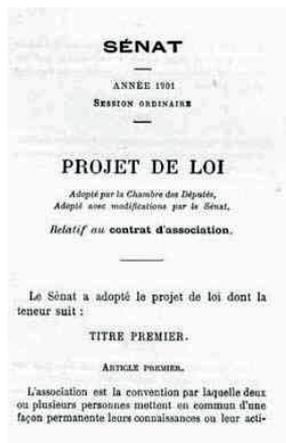
Jusqu'à l'adoption des lois de Jules Ferry en 1881, de nombreux débats ont lieu et c'est dans cette effervescence démocratique initiée par les cercles de la ligue, les mouvements humanistes, les socialistes utopiques, en un mot, les corps intermédiaires, que l'union républicaine remportera les élections législatives de 1877 et les élections sénatoriales de 1879.

En 1881, soutenu par d'autres ligueurs comme Ferdinand Buisson ou Paul Bert, Jules Ferry fait adopter par le parlement les lois scolaires instituant l'instruction gratuite obligatoire et laïque. Une fois les lois votées, les conservateurs ne désarment pas et il faut défendre l'instruction publique face à l'hostilité de l'église et de certains élus locaux. A cet effet, les militants bénévoles de la ligue continuent de s'engager pour créer des bibliothèques, fournir des livres, guider et récompenser les instituteurs et les meilleurs élèves.

Pour Jean Macé et les républicains, l'instruction est à la fois le but et le moyen. Le but parce que la République et ses valeurs ne peut survivre sans citoyens éduqués, le moyen parce que seuls des citoyens instruits comprennent l'intérêt de pérenniser la République qui les rend acteurs de leur destin. En ce sens, les enseignants, pour beaucoup membres de la Ligue de l'enseignement, en s'engageant pour l'école publique, s'engagent pour la république et c'est pourquoi on les a appelés à juste titre les **hussards noirs de la république**.



LA LOI DE 1901 SUR LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET LA RECONNAISSANCE DE LA PLACE DES CORPS INTERMÉDIAIRES DANS LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE



Le 1er juillet 1901 le parlement adopte la loi qui autorise la liberté d'association. C'est une victoire capitale, un incontestable progrès des libertés individuelles. En effet, le code pénal de 1810 de Napoléon 1er réglemente la liberté d'association puisque nulle association de plus de 20 personnes ne peut se former sans l'autorisation du gouvernement.

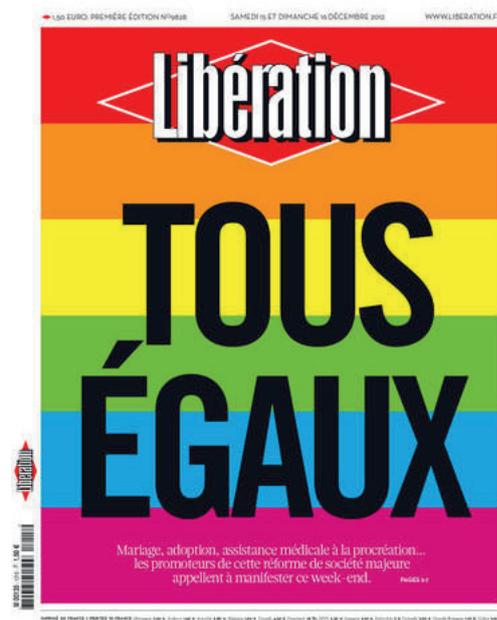
Pendant tout le 19ème siècle les associations d'ouvriers restent interdites et durement réprimées. De nombreux débats ont lieu sur la liberté d'association et les ouvriers créent des associations pour défendre leurs droits ou organiser la solidarité. A la fin du 19ème, le régime répressif est inadapté puisque de nombreuses associations de fait existent et le pouvoir politique entérinera un état de fait et ceci parce que la majorité politique radicale y voit un intérêt pour défendre la république.

Arrivant au pouvoir, les radicaux sont convaincus que la République ne pourra résister aux forces qui lui sont hostiles sans des instances de médiation, on dirait aujourd'hui les corps intermédiaires entre les citoyens et le pouvoir politique. Ce rôle est confié aux associations, à condition qu'elles soient authentiquement républicaines et éducatives. Le rôle des associations dans la démocratie sociale sera par la suite déterminant et la ligue de l'enseignement, initiatrice de ce grand mouvement d'émancipation s'organisera en fédération d'associations, outils de formation des citoyens et creuset des innovations sociales ou sociétales. Les amicales laïques deviennent des outils de formation du citoyen par-delà l'instruction obligatoire.

LA LOI DE 1905 SUR LA LAÏCITÉ

La loi de 1905 sur la laïcité, loi de séparation des églises et de l'état, dont parlera Jean Michel Ducomte, est le résultat d'un très long combat qui commence à la révolution française. L'idéal républicain d'une société d'hommes citoyens, libres de penser par eux mêmes s'est opposé durant tout le 19ème siècle au cléricalisme qui prétend soumettre les consciences et les institutions au pouvoir du clergé. L'instruction publique obligatoire gratuite et laïque des lois Jules Ferry de 1881 ont dessaisi le clergé de son pouvoir sur les consciences. Les militants de la ligue en s'engageant

pour soutenir l'école publique ont contribué fortement au développement de l'esprit laïque. L'adoption de la loi de 1905 arrive après 24 ans de débats acharnés entre les laïques et les cléricaux, le clergé globalement hostile à la République n'ayant jamais accepté d'avoir perdu son influence sur la jeunesse. Avec l'affaire Dreyfus, les syndicalistes et les socialistes rejoignent le camp républicain favorable à la séparation des églises et de l'état, permettant l'adoption par le parlement de la loi de 1905 sur la laïcité.



LA 5ÈME RÉPUBLIQUE, LE RÔLE DES CORPS INTERMÉDIAIRES DANS LES AVANCÉES SOCIÉTALES

Pour ce qui est de la 5ème république, je prendrais comme évolution significative de la société : la loi Veil sur la légalisation de l'avortement, le mariage pour tous et le délit de solidarité.

LA LOI VEIL DE LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT

La loi sur la légalisation de l'avortement dite loi Veil adoptée par le parlement le 29 Novembre 1974 est le résultat d'un long combat des femmes. Au moment où elle est adoptée, l'avortement conformément à la loi de 1920 est toujours considéré comme un crime punie de 6 mois à 3 ans de prison. Cela met fin à des dizaines d'années d'avortements réalisés clandestinement par ce qu'on appelait des faiseuses d'ange. Beaucoup de femmes en sortaient mutilées physiquement ou traumatisées. La loi Neuwirth de 1967 autorisant la pilule contraceptive pour les femmes majeures avait ouvert une brèche dans laquelle les femmes se sont engouffrées .

En Mai 1968, dans ce grand laboratoire de la révolte anti-autoritaire, des utopies libératrices, les femmes créent le **MLF** (Mouvement de Libération des Femmes) qui revendique pour les femmes le droit de disposer de leur corps. Le slogan «**1 enfant si je veux, quand je veux**» lancera toutes les luttes pour le droit à l'avortement.

Le 8 Mars 1971, à l'appel du MLF, plusieurs dizaines de milliers de personnes défilent dans Paris pour réclamer la libéralisation de l'avortement.

Le 5 Avril 1971, le journal Le Nouvel Observateur publie le manifeste de 343 femmes, appelé par Charlie Hebdo **le manifeste des 343 salopes**. A l'initiative de Simone de Beauvoir, ce texte réclamant l'avortement libre est signé par de très nombreuses personnalités qui assument avoir avorté, parmi lesquelles Gisèle Halimi, Marguerite Duras, Catherine Deneuve, Françoise Sagan, Jeanne Moreau, Agnès Varda...

Le 11 octobre 1972 se tient le procès de Bobigny au cours duquel l'avocate Gisèle Halimi plaide la cause de Marie Claire Chevalier, mineure de 17 ans, accusée d'avoir avorté. Celle-ci est relaxée, de même que sa mère et 3 autres femmes dans un autre procès le 8 novembre. Gisèle Halimi appelle la cour à se prononcer sur une question fondamentale «**Est-ce qu'un être humain quel que soit son sexe a le droit de disposer de lui-même**».

Plus tard dans l'ouvrage de Simone de Beauvoir «Le Procès de Bobigny», Gisèle Halimi qualifiera ce procès «**d'acte citoyen de désobéissance civique**».

Jusqu'au vote de la loi Veil, les associations comme le MLF, le Planning Familial, le MLAC (Mouvement Pour la Libération de l'Avortement et la Contraception) manifestent, animent des débats, interviennent pour emmener des femmes se faire avorter aux Pays Bas où l'avortement est légal. En France, même des médecins pratiquent dans le cadre du MLAC des avortements clandestins sous contrôle médical. Cette désobéissance civique est rendue publique par le **manifeste des 331 médecins** qui revendiquent publiquement le 3 Février 1973 dans le Nouvel Observateur d'avoir pratiqué des avortements.

Malgré l'opposition de l'association «**Laissez les vivre**» créée à l'initiative de la droite conservatrice et des milieux catholiques intégristes, l'opinion est acquise à la cause de la libéralisation. De fait, la loi de 1920 est inappliquée par les tribunaux et Valérie Giscard d'Estaing, élu Président de la république en 1974, charge sa ministre de la santé Simone Veil de préparer une loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Après 6 ans de mobilisations, de polémiques, de débats parlementaires houleux, la loi est adoptée et promulguée le 15 janvier 1975 pour une période de 4 ans. Ce n'est qu'en 1982 que l'IVG sera remboursée par la sécurité sociale.

LA LOI SUR LE MARIAGE POUR TOUS

La loi sur le mariage pour tous présentée par **Christiane Taubira** et votée par le parlement le **23 Avril 2013** reprend globalement le même scénario que pour l'adoption de la loi Veil.

Dans les années 1960, les sociétés occidentales connaissent une révolution sexuelle dont le slogan de Mai 1968 «**jouissez sans entraves**» est emblématique. Dans ce contexte, la communauté homosexuelle s'organise pour se défendre contre l'homophobie et les persécutions subies.

La 1ère initiative remonte à 1971 avec la création du FHAR (Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire) et deux interventions majeures pour porter la parole des homosexuels : d'une part la participation du FHAR à la manifestation du 1er Mai malgré l'opposition de la CGT et la perturbation de l'émission de Ménéie Grégoire qui porte sur le thème «l'homosexualité, un problème douloureux».

En 1979, est créé à Marseille le CUARH (Comité d'Urgence Anti Répression Homosexuelle) qui regroupe les gays et les lesbiennes qui se mobilise pour la réforme du code pénal et l'abrogation de 2 articles rédigés en termes moyen-âgeux parlant de contre-nature et impudique pour désigner l'homosexualité.

En 1981, le CUARCH organise la 1ère marche pour les droits et les libertés des homosexuels à Paris, le 4 Avril 1981 à la veille des élections présidentielles. Avec 10.000 participants cette marche est considérée comme la première gay pride française.

Avec l'épidémie de SIDA qui frappe prioritairement les homosexuels dans les années 1980, le mouvement homosexuel éclate en plusieurs groupes dont certains comme Act Up ou Aides se concentrent dans la lutte et la prévention du SIDA.

À la fin des années 80 et les années 90, le mouvement LGBT (Lesbiennes Gays Bi Trans) qui regroupe hommes et femmes homosexuels, s'organise pour avoir de la visibilité dans l'espace public par l'organisation des gay pride partout en France. Le mouvement milite désormais pour la reconnaissance des droits des homosexuels.

En 1999, le gouvernement Jospin présente au parlement la loi mettant en place le PACS (Pacte Civil de Solidarité) ouvert aux couples homosexuels et hétérosexuels. Pour la 1ère fois, apparaît l'égalité de droit entre homo et hétérosexuels ; mais même si le PACS se rapproche du mariage, il reste sans effet sur la filiation et l'autorité parentale réservés au seul mariage.

En Juin 2004, le maire de Bègles, Noël Mamère, constatant que le code civil ne précise pas le sexe des époux célèbre un mariage entre 2 hommes, mariage cassé par le Tribunal de grande instance de Bordeaux et confirmé par la cour d'appel et de cassation ; **en core un acte citoyen de désobéissance civique**

De 2007 à 2013, la plupart des partis politiques de gauche se déclarent en faveur de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. En 2009, la maire de Montpellier lance un appel en faveur du mariage des couples de même sexe et l'adoption homoparentale. Des dizaines de maires, des associations, rejoignent son appel. Des propositions de lois en ce sens sont déposées sans succès au parlement.

En 2012, François Hollande candidat à la présidentielle s'engage à soutenir le mariage entre couple de même sexe. Elu, il tiendra sa promesse et chargera Christiane Taubira, ministre de la justice de défendre la loi.

Dans un contexte aussi houleux que pour l'adoption de la loi Veil, mobilisation de la droite conservatrice et des intégristes catholiques de Civitas dans la Manif pour tous, débats violents au parlement, **la loi instituant le mariage pour tous est adoptée le 23 Avril 2013**, une loi aussi importante que la loi sur l'IVG et la peine de mort. Elle est le résultat d'un long combat dans lequel les militants associatifs ont joué un rôle déterminant.

LE DÉLIT DE SOLIDARITÉ

Depuis que les réfugiés sont présents sur le sol de la France, des militants apportent leur aide à des hommes et des femmes en détresse. Leur tort, aux

yeux de la justice, c'est d'avoir mis en acte les valeurs inscrites dans notre constitution : liberté, égalité et fraternité, particulièrement la fraternité.

Comment tourner la tête lorsque des hommes, des femmes et des enfants vivent des situations tragiques dans les Alpes de Haute Provence à la frontière entre l'Italie et la France, dans le secteur de la Roya.



C'est pourtant le cas de **Cedric Herrou**, agriculteur et de **Pierre Alain Mannoni**, enseignant chercheur, respectivement condamnés en 2016 à 4 mois et 2 mois de prison avec sursis pour avoir hébergé et transporté des réfugiés en pleine détresse physique. La cour d'appel est même allée plus loin en indiquant que les deux inculpés n'avaient pas agi pour porter secours mais par esprit de rébellion. D'autres bénévoles des associations d'aide aux réfugiés sont eux aussi poursuivis, condamnés au motif que leur action ne visaient pas à préserver la dignité des personnes.

Les juges utilisent pour leurs condamnations le délit de solidarité qui n'existe pas dans la loi. Ce soi-disant délit fait référence à l'article L 622 du CESEDA code de l'entrée et du séjour des étrangers en France datant de 1945 qui dispose que «*toute personne qui aura par aide directe ou indirecte facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier en France encourt jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 30000€ d'amende*».

Les avocats de Cedric Herrou déposent, en 2016, une question préalable de constitutionnalité sur le soi-disant délit de solidarité. Les sages du conseil constitutionnel reconnaissent, en juillet 2018, la fraternité comme principe constitutionnel au nom de l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et en référence au préambule de la constitution. Après 2 ans de bataille juridique entre l'état et les citoyens solidaires, le conseil constitutionnel a tranché. Il décide «**en vertu du principe de fraternité, les personnes qui apportent une aide désintéressée aux migrants en situation irrégulière en France ne peuvent être poursuivis**». Le législateur aura donc jusqu'au 1er décembre pour modifier les articles du code de l'entrée et du séjour des étrangers jugés anticonstitutionnels et donc supprimer le terme de séjour irrégulier. Ces articles avaient permis aux juges de condamner les associations humanitaires et les militants engagés pour l'accueil des réfugiés.

Cette décision qui devra être intégrée dans la loi Asile et Migration est une grande victoire pour les réfugiés et celles et ceux qui leur viennent en aide.

Une preuve encore que des actes citoyens de désobéissance apportent des évolutions positives à des lois interprétées dans leur sens le plus répressif.

LE RÔLE DE L'ENGAGEMENT ET DU BÉNÉVOLAT DANS L'ÉVOLUTION DE NOTRE SOCIÉTÉ

Après ces six exemples qui ont fortement marqué l'histoire de la République, mais qui ont surtout changé la vie de nos concitoyens et l'exercice de la démocratie, vient le temps de répondre à la question posée sur **le rôle du bénévolat et de l'engagement dans l'évolution de notre société.**

Notre démocratie représentative a toujours fonctionné sur l'existence de citoyens aptes par l'éducation à devenir des acteurs de la vie démocratique, l'élection étant le temps pour confier aux élus le soin de mettre en oeuvre les progrès économiques, sociaux et sociétaux auxquels ils aspirent. Cette démocratie dite représentative, aussi imparfaite soit-elle, a permis des avancées sociales incontestables et le progrès des libertés individuelles et collectives.

Ces six exemples, mais il y en aurait bien d'autres, montrent que les progrès sociaux, sociétaux sont le résultat de mobilisations citoyennes et militantes. Sans la force des corps intermédiaires que sont les mouvements associatifs et syndicaux qui impulsent, enrichissent le débat d'idées et qui créent le rapport de force nécessaire à la traduction politique rien n'aurait été possible.

L'association est le lieu de la démocratie citoyenne, c'est l'interlocuteur entre le pouvoir et les aspirations de la population et le mouvement des gilets jaunes aujourd'hui montre bien que sans corps intermédiaires, le dialogue entre le pouvoir politique et la population est au point mort, laissant désespérée une population en souffrance

Pour autant le temps social et le temps politique n'ont pas les mêmes temporalités. Du bouillonnement des idées, de l'élaboration d'objectifs collectifs à leur traduction politique par des lois, le temps peut être très long. En effet, les évolutions sociales sont complexes, l'adhésion des populations à des idées qui après semblent évidentes nécessite des temps d'échanges, la mise en oeuvre d'expériences innovantes qui finissent par convaincre et c'est toute la richesse des associations que d'être les laboratoires où s'invente le futur.

Si je prends un autre exemple que ceux évoqués dans mon propos, celui la conscience écologique. Il aura fallu presque 50 ans pour qu'elle devienne une évidence mais pas encore une nécessité. Ce ne sont ni EDF, ni les industries liées au nucléaire, ni Monsanto, ni les industries agrochimiques, ni même pour beaucoup les pouvoirs politiques successifs qui ont porté cette prise

de conscience et imaginé des solutions alternatives. Ce sont des militants écolos souvent décriés organisés en associations qui ont inventé les énergies alternatives, qui ont montré par leur pratique la viabilité écologique et économique d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de la santé des hommes et des femmes, qui ont oeuvré pour les circuits courts.

Cela illustre le décalage entre le temps politique et le temps associatif.

Le temps politique, c'est celui de l'immédiateté, de la gestion des intérêts à court terme, des compromis souvent nécessaires, hélas, mais ce n'est pas toujours le cas, les politiques agissent sous la contrainte que ce soit celle des tensions sociales ou comme aujourd'hui celle de la fin de notre vie sur la planète.

Jusqu'à aujourd'hui, cet équilibre entre mouvement social et traduction politique s'est fait en faveur du pouvoir politique, seul légitime pour traduire en termes légaux les aspirations sociales

Avec l'usure du temps, murés dans leurs certitudes immuables, les grands partis politiques de gauche et de droite qui structuraient les rendez vous électoraux et notre vie politique ne se sont pas rendus compte que notre monde avait changé, que les grandes utopies mobilisatrices du 19ème et 20ème siècles s'étaient usées dans l'exercice du pouvoir, que les formes d'engagement avaient changé. D'un autre côté, beaucoup d'associations et de syndicats qui étaient les forces vives des transformations sociales se sont elles aussi sclérosées, le plus souvent dans la gestion du quotidien, n'offrant plus à nos concitoyens des formes d'engagement correspondant à leurs aspirations nouvelles. En fait, les moteurs politiques, associatifs et syndicaux ne permettent plus en l'état de faire fonctionner la démocratie représentative.

D'élections en élections, nos concitoyens nous alertent sur leur malaise, nous font part de leur doute sur la légitimité de leurs élus et même sur la légitimité de nos institutions. Montée de l'abstention, montée du vote populiste de défiance, rejet des 2 grands partis politiques de droite et de gauche qui ont structuré la vie politique française depuis 1958, sont les révélateurs d'une société en crise, en perte de repères, profondément divisée où les alternances politiques n'ont pas répondu à la question essentielle en République, celle de l'égalité.

Le Président de la République élu sur le rejet des idéologies a laissé entendre que le clivage gauche-droite n'existait plus, qu'il n'y aurait plus de choix, qu'il n'y aurait qu'un intérêt général avec des réponses techniques portées par des élus spécialistes. Il a été élu sur le rejet du vieux monde Cette conception l'a amené à passer par dessus les corps intermédiaires pour s'adresser directement au peuple.



En ayant affaibli les corps intermédiaires notamment par la suppression des emplois aidés, en ayant stigmatisé les associations d'aide aux migrants qui pallient aux carences de l'état comme responsables des tensions sociales, en ayant refusé de négocier avec les syndicats dans les conflits sociaux, en ayant voulu faire passer la loi travail par ordonnance sans concertation avec les syndicats, le président a contribué à déstabiliser un peu plus un corps social déjà en doute sur les vertus de notre système républicain.

Ignorant la richesse de cette histoire républicaine dont je vous ai, à grands traits, retracé l'histoire, richesse fait d'idéal, d'utopies, d'implication des associations et des syndicats, de temps de luttes et de négociations pour trouver des compromis, il a cru inventer une nouvelle forme de pouvoir. Celui-ci n'est en fait qu'une vieille conception bonapartiste où des élites détenant seules la vérité s'appuient sur des techniciens pour imposer de manière autoritaire leurs choix libéraux.

On voit bien aujourd'hui que Jupiter est nu et le mouvement des gilets jaunes traduit un profond mécontentement social spontané, une défiance sur le fonctionnement de nos institutions, une aspiration à une nouvelle reconnaissance comme citoyens de celles et de ceux dont on a cru qu'ils étaient simplement devenus des consommateurs. Mouvement des gilets jaunes qui remet à l'ordre du jour le rôle essentiel des corps intermédiaires dans le fonctionnement de la démocratie et qui en leur absence interroge sur quoi ce mouvement pourrait déboucher.

Alors que la démocratie représentative vacille, alors que les forces brunes gagnent toute l'Europe, il est temps de retrouver un nouveau souffle démocratique. La démocratie représentative a montré ses limites, les idéaux politiques sont à réinventer.

Avec les enjeux climatiques, la révolution numérique, le changement de société que nous vivons aujourd'hui, présente de grandes similitudes avec ce qui s'est passé lors de la révolution industrielle. Les républicains de 1848 avec leurs idéaux humanistes de justice sociale, d'émancipation et de conquêtes de libertés nouvelles nous ont montré que des solutions existent pour peu qu'on crée les conditions pour y parvenir. A cette époque, ils ont mis en place les conditions d'une vie démocratique équilibrée appuyée sur la démocratie représentative et des forces sociales organisées en associations. Ainsi, ils ont contribué à une société plus juste, plus humaine et plus libre.

Aujourd'hui le même enjeu est devant nous, inventer une nouvelle forme de vie démocratique en phase avec les nouvelles exigences de notre époque. Bien sûr comme disait Gramsci **«le monde ancien se meurt, le monde nouveau tarde à apparaître et dans ce clair obscur surgissent des monstres»**. Les monstres, ce sont le populisme, le repli identitaire, les pestes brunes qui gagnent l'Europe. Ces monstres, à juste titre, nous inquiètent.

Les réponses à ces inquiétudes existent, elles sont en oeuvre dans nos associations où nos concitoyens qui ne veulent plus être de simples électeurs que l'on consulte tous les 5 ou 6 ans expérimentent. Ils ne veulent plus d'une démocratie intermittente, ils souhaitent une démocratie d'implication où en citoyens responsables ils sont consultés sur les choix qui les concernent. Dans les associations, de nouvelles formes de vie démocratique apparaissent. C'est ce qu'on appelle la démocratie horizontale ou démocratie participative, qui sans remettre en cause la démocratie représentative inventent de nouvelles formes de responsabilités citoyennes qu'il convient d'articuler avec la démocratie de délégation de pouvoir.

La réponse à ces inquiétudes, nos associations l'expérimentent déjà à travers l'économie sociale et solidaire qui est une alternative au libéralisme marchand responsable des inégalités et du dérèglement climatique.

C'est dans ce creuset démocratique que se construit la société de demain, c'est dans ces laboratoires du futur que naîtront les nouvelles formes d'organisations politiques porteuses d'un avenir conforme aux valeurs humanistes qui nous animent.

Mais tout cela ne pourra advenir si l'on n'alimente pas la force novatrice du bénévolat et de l'engagement militant. Les pouvoirs publics feraient bien de revoir leur soutien et reconnaître ces nouvelles formes d'engagement.

Je terminerais mon propos comme militant de la ligue de l'enseignement en disant simplement que nous nous y sommes prêts.

Pour reprendre la métaphore de notre président, je tiens à lui rappeler humblement, que ce qui fait la force d'une cordée ce sont les liens qui unissent celles et ceux qui la constituent. Ce lien ce sont les corps intermédiaires. Lorsque ces liens sont rompus, le premier de cordée se retrouve seul à contempler, impuissant, la chute de la cordée.

ENGAGEMENT ET BÉNÉVOLAT.

Comment la société civile a permis une évolution de la société.

Daniel Boys

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS DE CALAIS

www.ligue62.org

 Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais